

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017 à 20 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, NICOLAS Marie-Paule, ROCHE Isabelle, ROURE Solange, CHAREYRON Jeanine, LUPOVICI Catherine,

Absents : DESESTRES Philippe, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc

Procurations : GIRARDOT Francis, NICOLAS Henri,

Secrétaire de séance : ARGAUD Roland

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Transfert de compétences PLU aux communautés de commune

La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme) rend obligatoire le transfert de la compétence urbanisme vers la Communauté de communes dans un délai de trois ans après la publication de la loi sauf opposition d'au moins un quart des communes membres.

Le conseil municipal qui doit se prononcer avant le 27 mars 2017, souhaite conserver cette compétence.

Une délibération d'opposition au transfert de la compétence sera prise.

Projet photovoltaïque

Le 22 septembre 2016 la municipalité a donné son accord pour l'étude de faisabilité du déploiement d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture d'un ou plusieurs bâtiments communaux à la société SEMLEER (Société d'Economie Mixte Locale Eyrieux Energies Renouvelables). Les conclusions de cette étude sont favorables au déploiement d'une centrale sur les bâtiments suivants : école primaire, école maternelle, la crèche.

Seuls les toits des écoles sont retenus par le conseil.

Le conseil, par 8 voix pour et 3 absentions, valide son engagement dans le projet et autorise le Maire à poursuivre le projet dans les conditions suivantes :

- bail de 20 ans + versement d'un loyer entre 100 et 150 € par an.

Brigades vertes

Les brigades vertes interviendront pour du débroussaillage la semaine 23 et une journée fin octobre pour le nettoyage du cimetière. Coût 2175 €.

Demande de subventions

- de la part de la Cité scolaire des 2 Vallées pour le projet « Rencontres Enchantées » qui permet à 150 élèves de CM2 et de 6^e de chanter ensemble devant un large public d'élèves, de parents et de professeurs. Le conseil accorde une subvention exceptionnelle de 100 €.

- de la Prévention Routière pour leur intervention d'information et de sensibilisation auprès des enfants de nos écoles. Le conseil accorde une subvention exceptionnelle de 170 €.

Demande de frais de fonctionnement des psychologues scolaires

- pour l'achat de tests psychologiques. Ces frais sont répartis par commune et par an, en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Ces frais s'élèvent à 102,17 € pour la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour cette demande.

Protection sociale des agents

Les agents affiliés CNRACL adhèrent à un contrat de prévoyance souscrit par la Mairie auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) avec un taux de cotisation salariale au 01/01/2017 de 1,76% sur le salaire indiciaire. En 2016 le taux était de 1,58% et les années précédentes le taux était de 1,32%.

Une participation de la commune est reversée aux agents soit 6 € par mois et par agent.

Pour tenir compte de l'augmentation du taux de cotisation, il est proposé au conseil de délibérer pour revaloriser la participation de la commune à 8 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2017.

Jusqu'à présent seuls étaient concernés les agents effectuant plus de 28 h par semaine (agents affiliés CNRACL). M le Maire souhaite étendre le contrat aux agents effectuant moins de 28 h par semaine (agents IRCANTEC) et de verser l'intégralité de la part communale.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces propositions.

Chauffe-eau solaire du camping

M le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble des subventions demandées a été accordé soient 50% du Fonds de transition énergétique et 33% de la Région. Le conseil autorise M le Maire à effectuer la commande de ce chauffe-eau auprès du prestataire et à demander le versement des subventions.

Convention ENEDIS

Dans le cadre des travaux de modification de l'alimentation électrique du Moulin du Fraysse, afin de relier deux ouvrages en souterrain, ENEDIS doit emprunter la parcelle communale AD684 située au parking de la salle polyvalente au pont. Le conseil autorise M le Maire à signer cette convention de servitude.

Infos diverses

La municipalité a donné son accord pour le passage du Bus Santé.

Le Bus Santé a pour objectif d'améliorer et de faciliter l'accès au dépistage de la rétinopathie diabétique, DMLA, du glaucome, de l'atrophie optique ...

Le jour de passage sera précisé ultérieurement.

M le Maire donne lecture d'un courrier relatif à l'état du mur de soutènement situé au parking du Garail. Ce mur est suivi périodiquement par réalisation de relevés d'altitude. D'autres études sont demandées afin de prendre des mesures complémentaires si nécessaire.

Remerciements

Pour la subvention annuelle de la part de l'Amicale Laïque, du Secours catholique, des Conjointes Survivants, des Petites Notes de Rochebonne de l'union cantonale des Anciens Combattants, des Cœurs Verts, de l'Age d'or, du Club de couture Les Pataris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.